Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_076-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 9 décembre 2024

Objet : Animation de l'offre de randonnées et de balades - Défi des Assos / Escapade : attribution des subventions

Numéro de délibération : BC2024_076

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Henri AUGER, Michel PELLETIER, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :
En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 23
Votants : 23
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_076-DE

Animation de l'offre de randonnées et de balades - Défi des Assos / Escapade : attribution des subventions

Vu la délibération bn°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Dans le cadre de sa politique touristique, le territoire ambitionne de devenir une destination enfants-familles reconnue. Un des axes d'amélioration porte sur l'offre, l'entretien et la promotion des circuits permettant une activité de balades et randonnées, à pied, à vélo, en canoë…

Pour y parvenir, Vals de Saintonge Communauté souhaite inciter les associations à proposer des offres de randonnées animées répondant aux attentes de différentes cibles : les enfants et leur famille, les habitants, les résidents secondaires et les excursionnistes.

A cet effet, le label « Escapade » a été décliné en 2024 sous forme de « Défi des assos ». Ces trophées visent à récompenser financièrement les associations qui ont proposé les meilleures animations de randonnées.

Pour cette première édition du « Défi des assos », il a été demandé aux participants de décliner leur randonnée sous le thème des 5 sens, dans l'une des catégories suivantes :

- balade jeune public (petite enfance, enfance, jeunesse, familles…)
- balade originale (créative, novatrice, décalée…)
- balade découverte (mise en valeur du patrimoine naturel et bâti)

Les crédits inscrits au budget 2024 (4 000 €) permettent d'attribuer les aides suivantes dans chacune des catégories : les 1ers remportent 800 €, les 2ds et 3es 200 € chacun. Une récompense de 400 € est attribuée par le jury pour son coup de cœur.

Lors de la soirée consacrée au « Défi des assos » qui a eu lieu le vendredi 29 novembre à la salle des fêtes de Saint-Hilaire, les associations ont été nominées dans les différentes catégories. Afin de pouvoir verser les montants correspondants, il convient d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Catégorie	Classement	Prix attribué
Les Jardins de La Brousse	Coup de cœur du jury		400 euros
APE Val de Boutonne – Saint-Georges	Balade jeune public	1re place	800 euros
Comité des fêtes de Brie sous Matha	Balade jeune public	2e place	200 euros
Musée Départemental de l'école publique – Vergné	Balade jeune public	3e place	200 euros
AUJACadi : bougeons ensemble !	Balade originale	1re place	800 euros
Sine fine – Bresdon	Balade originale	2e place	200 euros
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Hilaire	Balade originale	3e place	200 euros
La Motte des Fées – Matha	Balade découverte	1re place	800 euros
Les amis du Jardin de Gabriel – Nantillé	Balade découverte	2e place	200 euros
Le Bourdon 17 – Saint-Jean d'Angély	Balade découverte	3e place	200 euros

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions telles que mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_076-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 09/12/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 12/12/2024
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON